



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Les oiseaux souffrent aussi du froid

**L'hiver est la saison la plus meurtrière pour les oiseaux qui résistent moins bien au froid en raison du manque de nourriture et de point d'eau libre. La LPO et son réseau d'associations locales demandent au Ministère de l'Ecologie et aux préfets de départements, seuls responsables des mesures de suspension de la chasse en cas de vague de froid, le déclenchement immédiat des protocoles national et départementaux « Gel prolongé ».**

Contact presse :  
Patrick LADIESSE  
Attaché de presse  
06 34 12 50 69

Nicolas GENDRE  
Coordinateur cellule  
Vague de Froid  
05 46 82 12 34  
[nicolas.gendre@lpo.fr](mailto:nicolas.gendre@lpo.fr)

Depuis 2011, La LPO a mis en place, au sein du réseau LPO, une cellule "vague de froid" entre le 15 novembre et le 15 février de chaque année, avec notamment une surveillance météorologique.

En cas d'épisode neigeux important ou de période de gel prolongé prévisible sur une durée d'au moins 5 jours (températures négatives et sans dégel diurne), la cellule nationale informe l'ensemble du réseau LPO pour mettre en œuvre des actions afin de préserver l'avifaune affectée par le froid.

Depuis lundi 14, un épisode neigeux important a touché de nombreux départements de notre pays.

Rappel de la réglementation : Par temps de neige, la chasse est interdite, exceptée pour certaines espèces selon les départements. **A minima**, la chasse aux oiseaux de passage (vanneau huppé, bécasse des bois, Pluvier doré, colombidés (sauf exception locale), turdidés...) et au gibier terrestre sédentaire (faisans, perdrix...) est **interdite de fait** ! Mais la chasse notamment au gibier d'eau (limicoles, canards, oies) reste ouverte dans de nombreux départements.

Les prévisions météorologiques actuelles (à plus de 5 jours) montrent que le Nord, le Nord-Est voire jusqu'à l'Île de France devraient être aussi touchés par un épisode de gel prolongé (avec des températures fortement négatives), venant s'ajouter à la neige déjà bien présente.

C'est pourquoi la LPO se mobilise afin d'essayer d'obtenir des suspensions de la chasse au gibier d'eau et, là où sévit la neige, la chasse soit effectivement interdite et la réglementation respectée. Les grives paient déjà actuellement un lourd tribut...

La LPO regrette que ni les administrations départementales, ni l'ONCFS ne prennent les mesures nécessaires à la préservation des espèces.

L'Europe du Nord étant aussi touchée par des conditions climatiques extrêmes, des arrivées massives notamment de canards siffleurs ont été notées sur le littoral nord de la France.

La LPO déplore notamment que certains chasseurs en profitent et que d'autres s'impatientent d'un week-end « fructueux » en perspective !

La LPO rappelle aussi qu'il est important d'aider nos amis de la gentille ailée à survivre à cette période difficile, en proposant des points de nourrissage.  
Pour en savoir plus : [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

Si vous constatez des comportements de détresse d'oiseaux et/ou des abus avérés de chasse, n'hésitez pas à contacter la LPO.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Informations légales

Suspension de la chasse :

\*Article R424-3 du Code de l'environnement

En cas de calamité, incendie, inondation, gel prolongé, susceptible de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier, le préfet peut, pour tout ou partie du département, suspendre l'exercice de la chasse soit à tout gibier, soit à certaines espèces de gibier. La suspension s'étend sur une période de dix jours maximum et renouvelable. L'arrêté du préfet fixe les dates et heures auxquelles entre en vigueur et prend fin la période de suspension.

### Que faire, que donner à manger ?

Pour les aider à se nourrir, vous pouvez installer des mangeoires dans votre jardin ou sur un appui de votre balcon, hors d'atteinte des chats. Ces distributeurs, qui peuvent être achetés (la LPO propose ces produits sur sa boutique en ligne : <http://www.lpo-boutique.com>) ou facilement fabriqués doivent être régulièrement nettoyés afin de limiter la propagation des maladies. Ils doivent également maintenir la nourriture à l'abri de l'humidité et des intempéries.

Les oiseaux ont besoin d'aliments riches en hydrates de carbone et en graisse, afin d'élaborer des réserves de lipides indispensables pour résister aux longues et froides nuits d'hiver. Il convient donc de placer la nourriture de préférence le matin de bonne heure et le soir avant qu'ils se rassemblent en dortoir.

Cependant, vous ne devez leur donner à manger que pendant la période sensible, à savoir de fin novembre à fin mars, afin que leur comportement naturel soit respecté.

Vous pouvez consulter le dossier de presse « S.O.S. oiseaux en hiver » disponible sur demande et téléchargeable sur notre site Internet et la rubrique « Refuges LPO ».

### Au menu des mangeoires :

#### Les meilleurs aliments :

- Mélange de graines : le mélange optimal étant composé de tournesol noir, cacahuètes non salées et maïs concassé ;
- Pain de graisse végétale simple ;
- Pain de graisse végétale mélangé avec des graines, fruits rouges ou insectes ;
- Graines de tournesol (non grillées et non salées), si possible non striées, les graines noires sont meilleures et plus riche en lipides ;
- Cacahuètes (non grillées et non salées) ;
- Amandes, noix, noisettes et maïs concassés (non grillés et non salés) ;
- Petites graines de millet ou d'avoine ;
- Fruits décomposés (pomme, poire flétrie, raisin).

#### Les aliments à donner en petites quantités seulement :

- Lard, suif, saindoux ;
- Margarine, végétaline ;
- Pâtée pour chat ou chien, excellent substitut aux insectes ou vers ;
- Croûtes de fromage (souvent trop salée) ;
- Miettes de pain, biscottes ou gâteaux ;
- Pomme de terre, pâtes ou riz cuits.

#### Les aliments à ne pas donner

- Biscottes, pain sec, noix de coco desséchée, riz cru et restes de pâtisseries ;
- Le lait qui n'est pas digéré par les oiseaux (seuls les dérivés cuits comme le fromage peuvent l'être) ;
- Les larves de mouches (asticots) qui risquent de perforer leur estomac ;
- Les graines de ricin ou lin qui sont toxiques pour les oiseaux.

Contact presse :  
Patrick LADIESSE  
Attaché de presse  
06 34 12 50 69

Nicolas GENDRE  
Coordinateur cellule  
Vague de Froid  
05 46 82 12 34  
[nicolas.gendre@lpo.fr](mailto:nicolas.gendre@lpo.fr)